



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Jeudi 1<sup>er</sup> Mars 2012 - Salle Le Veyre – 20h30

**M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.**

**Présents :** Mesdames : **DELORT ; FERRIERE ; HERCOUET-TESTA ; SEYROLLE ; TANNÈ**  
Messieurs : **AMADIEU ; BRAYAT ; CABEZON ; BRANDALAC ; DESSALES ; GENTIL ; FEL ; LELARGE ; PICARROUGNE ; TOURRILHES.**

**Excusés :** Monsieur **VISINONI** donne pouvoir à Madame **DELORT** ; Monsieur **BOUNIE** donne pouvoir à Madame **TANNÈ**

**Secrétaire de séance :** Madame Jeannine **HERCOUET-TESTA.**

### **Ajout de deux points à l'ordre du jour :**

- Approbation de la convention tripartite d'utilisation d'une salle de l'EHPAD Roger Jalenques
- Contrat groupe d'assurance des risques statutaires : lancement de la consultation

### **1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 Février 2012**

Ce procès verbal est approuvé.

### **2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

#### **D. I. A. :**

- N° 493 concerne la mutation SALESSES/RIVIERE-LAVERNGE/COUDEL, parcelles AC – n° 1113 pour 8 m²,

### **3/ FINANCES**

#### **3-1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2011**

Les comptes administratifs et de gestion des budgets annexes Le Camp, Le Conte et A.E.P sont approuvés ; Monsieur le Maire ne participant pas au vote conformément à la loi.

#### **3-2/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 DES BUDGETS ANNEXES ET AFFECTATION DES RESULTATS : LOTISSEMENT LE CAMP - LOTISSEMENT LE CONTE -ALLIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P)**

##### **LOTISSEMENT LE CAMP :**

**En 2011 :** 4 lots ont été vendus, il y actuellement 2 promesses de vente signées et il reste 2 lots disponibles.

#### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2011**

- **14 682.50€**, résultat négatif de la section de fonctionnement 2011, sont reportés en dépenses de fonctionnement 2012
- **83 902 .07€**, résultat négatif de la section d'investissement 2011, sont reportés en dépenses d'investissement 2012

#### **Budget Primitif 2012**

**Fonctionnement : 184 700.00€**

➤ **Investissement : 168 000.00€**

## LOTISSEMENT LE CONTE

En 2011 : 6 lots ont été vendus, 2 lots sont pré réservés et il reste 4 lots disponibles.

### Affectation des résultats du Compte Administratif 2011

- **9 879.80€**, résultat négatif 2011 de la section de fonctionnement, sont reportés en dépenses de fonctionnement 2012
- **43 800.41€**, résultat négatif 2011 de la section d'investissement, sont reportés en dépenses d'investissement 2012

### Budget Primitif 2012

- **Fonctionnement : 305 000.00€**
- **Investissement : 194 000.00€**

## ALLIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P)

### Affectation des résultats du Compte Administratif 2011

La section de fonctionnement présente un résultat positif de **161 676.60€**

- **121 676.00€** sont reportés en recettes de fonctionnement 2012,
- **40 000.00€** sont reportés en recettes d'investissement 2012.
  
- **237 551.10€**, résultat positif 2011 de la section d'investissement, sont reportés en recettes d'investissement 2012

### Budget Primitif 2011

- **Fonctionnement : 400 000.00€**
- **Investissement : le budget s'équilibre à 390 000.00€.**  
Ce budget prévoit le financement des travaux du réseau AEP Rues du Coustalou et du Dr Clauzet.  
Sont également budgétés, une étude pour le remplacement du système de traitement, l'étude PLPDE .  
Divers achats : une remorque de signalisations, une tronçonneuse thermique, des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics et des compteurs d'antenne.

## 4/ PERSONNEL

### 4-1/ CREATION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'avancement de grade au cours de l'année 2012 pour 2 agents entraîne la création de deux postes d'emplois permanents à temps plein au tableau des effectifs. Il s'agit :

D'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à compter du 01/06/2012

D'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/09/2012

Le tableau des effectifs de la commune est rectifié :

Grade	Nbre postes	Nbre pourvus
<b>Filière Administrative</b>		
Attaché	1	0
Rédacteur chef	1	1
Rédacteur principal	1	0
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	4	3
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	2	0
<b>Filière Technique</b>		
Technicien Territorial (ex. grade contrôleur)	1	1
<b>Agent de Maîtrise Principal</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	2
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	12	11
<b>Filière Médico Sociale</b>		
<b>Agent Territorial Spé. des Ecoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Agent Territorial Spé. Ecoles Maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
<b>Filière Culturelle</b>		
Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Filière Animation</b>		
Animateur Territorial	2	1 1 en CDD
<b>Total postes Fonction Publique Territoriale</b>	<b>36</b>	<b>27</b>
Contrat Unique d'Insertion	2	2
<b>Total effectif</b>	<b>38</b>	<b>29</b>

## 5/ ADMINISTRATION GENERALE

### 5-1/PROJETS PROPOSES POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'EXERCICE 2012.

#### 5-11/travaux d'aménagement et de sécurité routière « entrée de ville RD 663 »

Le Conseil Général du Cantal a souhaité engager, des travaux de voirie sur la Route Départementale n° 663, à l'entrée de Mours. La reprise des trottoirs sur la RD 663 doit se faire de façon concomitante. Ces travaux, à la charge de la commune doivent permettre d'améliorer la sécurité des riverains, des piétons et des automobilistes.

La commune de Mours souhaite :

- créer des voies piétonnes plus larges et respectant les normes d'accessibilité,
- sécuriser la circulation piétonne avec l'acquisition de mobilier urbain,
- réduire la largeur de la chaussée pour ralentir les automobilistes en entrée de ville,
- remplacer et renforcer la signalétique verticale et horizontale,
- améliorer l'éclairage public notamment aux abords des passages piétons,
- embellir l'entrée de ville grâce à des aménagements paysagers.

Sur la base du projet, réalisé par la Direction des Déplacements et des Infrastructures du Conseil Général du Cantal et des Services Techniques Municipaux, le coût des travaux est estimé à 112 000€HT.

#### 5-12/ Réalisation de travaux de rénovation du camping municipal « le vert »

Ces travaux estimés à 73 000€ HT consistent à :

- La rénovation et mise aux normes des sanitaires et du local d'accueil ;
- La réfection de la voirie,
- Le remplacement des luminaires et de la signalétique,
- La création d'autres aménagements qualitatifs (espace barbecue, aire de jeux...)

Ils ont pour objectif

- de poursuivre les travaux structurels d'entretien (travaux de toiture et de mises aux normes électriques) faits en 2009/2010
- de maintenir le classement en trois étoiles du camping municipal, de le mettre aux normes d'hygiène, de sécurité, d'améliorer son niveau de qualité et sa fréquentation annuelle

### **5-13/ Etude aménagement de la piscine**

La piscine municipale de Maurs est vétuste et mérite des travaux importants. L'équipement nécessite des travaux de mises aux normes notamment en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées. Des économies d'eau et d'énergie sont à envisager

Cette restructuration lourde, qui permettra de rénover l'équipement tout en créant une nouvelle offre de baignade plus adaptée aux besoins du public, doit faire l'objet d'une étude. Un cabinet d'étude et/ou un architecte à même d'accompagner la réflexion de la municipalité sera sollicité.

### **5-2/ GENDARMERIE – AVENANT N°2 AU BAIL –**

Un avenant au bail de la caserne de gendarmerie de Maurs, relatif à l'indexation du loyer sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), publié trimestriellement par l'INSEE sera signé

Le montant du loyer annuel est fixé à compter du 01/01/2012 à 57 928.40€

### **5-3/ APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION D'UNE SALLE DE L'EHPAD ROGER JALENQUES**

Monsieur le Directeur de l'EHPAD Roger Jalenques a souhaité affiner la convention tripartite signée entre la mairie et le Club des Aînés, rappelant les droits et devoirs de chacun.

La participation financière annuelle au titre des charges a été réévaluée :

- 210€ TTC à la charge de la commune de Maurs,
- 136€ TTC TTC à la charge du Club des Aînés.

### **5-4/ CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le contrat d'assurance des risques statutaires, signé par le Centre de Gestion du Cantal (CDG 15) le 1<sup>er</sup> janvier 2008, arrivera à échéance le 31/12/2012. Une procédure de mise en concurrence doit être relancée afin de souscrire un nouveau contrat pour les quatre prochaines années.

La commune donne son accord au CDG15 pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurance relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux.

## **6 / QUESTIONS DIVERSES**

- Paris-Nice : passage à Maurs mercredi 7 mars
- Inauguration Eclairage du stade Pierre Fabre (17 mars)
- Le séjour « Seniors en vacances » organisé par le CCAS en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances aura lieu cette année **du 31 Août au 7 Septembre 2012 à PORT LEUCATE**
- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 23 Mars 2012

**LE MAIRE,**

**C. ROUZIERES**